

## FORMATION NATIONALE CONTINUE

### KARATE CARCERAL

### FICHE DESCRIPTIVE DE L'ACTION DE FORMATION

#### Objectif :

- Développement ou élévation de compétences
- Acquisition de qualification non certificative
- Action certificative (obtention d'une certification officielle) **Domaine de métier** : Karaté et DA

#### Intitulé de l'action :

**Karaté Carcéral**

**Organisme de formation** : FEDERATION FRANCAISE DE KARATE

**Adresse** : Porte d'Orléans  
39 rue Barbès  
92120 MONTROUGE

**Lieu de déroulement de l'action** : Maison Centrale La Citadelle - 17410 St Martin de Ré

#### Contexte :

Cette action s'inscrit dans le cadre de la filière de formation continue de la FFK afin d'intervenir auprès des PPSMJ (Personnes Placées Sous Mains de Justice) dans les établissements pénitentiaires.

#### Modalités d'organisation

**Date de début** : 29 mars 2019

**Date de fin** : 31 mars 2019

**Durée** : 18 heures

**Prix** : 150€

**Organisation temporelle** : Du vendredi 10h au dimanche 12h

**Nombre de places ouvertes** : 20

#### Modalités pratiques :

Entretien recrutement  oui  non

Possibilité d'hébergement  oui  non

Possibilité de restauration  oui  non

**Modalités d'accessibilité (bus, métro, navette)** : train (jusqu'à La Rochelle) puis navette gratuite.

---

### Intervenants :

**Jacques DJEDDI**, DEJEPS, 5ème dan FF Karaté, Responsable National du Karaté Carcéral « Formateur Publics Cibles », ex moniteur de sport pénitentiaire, depuis plus de trente ans.

**Hamed EL MARBOUH**, Capitaine gradé formateur de l'Administration

---

### Public :

Ouvert aux candidats hommes ou femmes, âgés de plus de 18 ans, titulaires de :

- Licence FFK pour l'année en cours
  - Diplôme d'enseignant de niveau DIF minimum
  - Une demande du casier B2 sera faite préalablement par l'établissement d'accueil.
- 

### Descriptif de l'action

#### Objectifs :

Ce module spécifique karaté carcéral s'adresse à tous les enseignants de karaté et DA. Il a pour ambition d'assurer une formation en direction des enseignants qui souhaitent intervenir auprès des personnes placées sous mains de justice (détenus) dans les établissements pénitentiaires. Outre la pratique en établissement, l'enseignant aura la possibilité de créer des projets permettant à l'individu détenu une resocialisation, à travers des actions en dehors du monde carcéral.

#### Unités de formation :

##### **UF 1 : Généralités sur l'institution Pénitentiaire (3h)**

- L'administration : Les établissements, les professionnels.
- La population pénale : détenus, prévenus, condamnés.

##### **UF 2 : Le monde carcéral (3h)**

La vie en détention : Les occupations, les codes, le langage.

##### **UF 3 : La Pratique en détention (3h)**

- Les éducatifs mis en place, le vocabulaire employé...
- Détection de la personne détenue pour une pratique à l'extérieur.

##### **UF 4 : La permission Sportive (5h)**

- Ces objectifs : personne pouvant en bénéficier, les critères.
- La Commission d'Application des Peines : les magistrats, sa composition, son rôle.
- Rôle de l'éducateur avant, pendant et après la permission.

##### **UF 5 : Karaté « Outil d'insertion » (4h)**

- Les règles de notre discipline au service du carcéral.
- Les règles de notre discipline au service du carcéral.
- Le club tuteur.

### **Déroulement de la formation :**

Pendant la durée de la formation, le stagiaire :

- Sera sensibilisé sur un environnement peu connu, à l'intérieur duquel de multiples possibilités permettent aux personnes détenues d'occuper leurs journées mais surtout de se préparer à une fin de peine, dans de bonnes conditions.
  - Comprendra que le karaté est une solution à cette préparation à la sortie.
  - Rencontrera les différents professionnels et comprendra leur rôle sur la vie en détention.
  - Pourra, grâce à des projets construits, permettre à ces sportifs de raccourcir leur délai de fin de peine et les intégrer dans une structure associative.
- 

### **Accompagnement :**

Le stage sera officiellement attesté par la structure d'accueil et les stagiaires seront accompagnés dans leurs démarches auprès de l'établissement de leur choix.

---